

Réf: Dossier 432532

Avis de constitution

SOCIETE « NETURA »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8EME TRANCHE, Lot  
212, Ilot 16

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/07/2025 , et enregistrés au CEPICI le 23/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NETURA »

Objet : CONSEIL AUX ENTREPRISES, PRESTATION DE SERVICES DANS LE SECTEUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, L'ETUDE DE PROJET ET DES PROGRAMMES TECHNOLOGIQUES, LEUR CONCEPTION ET LEUR REALISATION, LEUR MISE EN OEUVRE, LEUR EXECUTION ET LEUR DISTRIBUTION, INTERMEDIATION FINANCIERE DANS LE SECTEUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, LE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS.

Et en général toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou susceptible d'en assurer le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8EME TRANCHE, Lot 212, Ilot 16

Dirigeant(s) Mme CHINAMAL ANJEELEE DEVI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08534 du 21/08/2025 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51221/GTCA/RC/2025 du 21/08/2025

